



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 11280

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le travail administratif supplémentaire occasionné pour les collèges, dans la gestion des « emplois jeunes ». Outre l'envoi hebdomadaire des justificatifs à la gestion des aides-éducateurs (certificat de maladie, autorisation d'absence...), les directeurs d'établissement se voient confrontés au problème de la régularité du contrat de travail basé sur 39 heures, alors que les écoles fonctionnent 27 heures par semaine et que la période des congés payés ne correspond pas à la durée des vacances scolaires. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Un premier bilan va prochainement être tiré des premiers mois de mise en oeuvre du plan « emplois jeunes » dans les établissements scolaires. Il permettra de faire ressortir les difficultés éventuelles rencontrées et de pouvoir ainsi y apporter les remèdes appropriés. Les questions que pose la durée hebdomadaire de travail des aides éducateurs affectés dans les écoles font déjà l'objet d'une étude approfondie et des solutions devraient pouvoir être trouvées dans le développement d'un partenariat plus étroit avec les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11280

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1286

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2861